RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Championnat Individuel - 2ème série

Saison : 2026 / 2027

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

Finale en deux séances :
Le samedi 28 novmbre 2026
À 13h30 et 20h45
L'Excuse Plésséenne
Club de Bridge
Rue du Guet de Saint Pierre
91220 – BRETIGNY SUR ORGE

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France), à jour de leurs cotisations 2026/2027 dont le classement national 2026 est 2ème série, attention dorénavant ne pas s'affilier durant une période ne remet pas à zéro les PP et PCN acquis mais ceux-ci subissent l'abattement classique (un tiers pour les PP la moitié pour les PCN) ainsi que tout joueur assimilé suivant le tableau ci-dessous :

Ex-1ère série nationale	Assimilé à 1ère Série Cœur (Limité à 10 ans)
Ex-champion de France open Ex-champion de France 1ère série Ex-champion de France triplettes D1 Ex-champion de France quadrettes D1 Ex-vainqueur de la coupe de France par équipes	Assimilé à 1ère Série Trèfle (Limité à 10 ans)
Ex-1ère série pique, cœur	Assimilé à 2ème Série Carreau à vie même si arrêt complet
Ex-1ère série carreau	Assimilé à 2ème Série Trèfle (Limité à 10 ans)
Ex-1ère série trèfle	Assimilé à 2ème Série Trèfle (Limité à 5 ans)

Un joueur qui a été classé 1ère série nationale ne pourra plus être classé plus bas que 2ème série pique même s'il arrête de jouer.

Un joueur qui a été classé 1ère série pique ou cœur ne pourra plus être classé plus bas que 2ème série carreau même s'il arrête de jouer.

D'autre part, tous les joueurs ayant été classés en 1ère série carreau ou trèfle, et 2ème série ne pourront redescendre en dessous de 3ème Trèfle, même après arrêt complet.

Un joueur qui ne reprend pas sa licence ne reviendra pas à 0 en termes de PCN et de PP mais subira l'abattement classique (1/3 des PP et ½ PCN).

Inscrits	Séance1	Organisation	Eliminés	Séance 2	Organisation
15	15	Howell 16		15	Howell 16
16	16	Howell 16		16	Howell 16
19	19	5 en ligne	3	16	Howell 16
20	20	5 en ligne		20	5 en ligne
23	23	6 en ligne	3	20	5 en ligne
24	24	6 en ligne		24	6 en ligne
27	27	7 en ligne (4 étuis/table)	3	24	6 en ligne
28	28	7 en ligne (4 étuis/table)		28	7 en ligne (4 étuis/table)
31	31	2X4 en Howell	3	28	7 en ligne (4 étuis/table)
32	32	2X4 en Howell		32	2X4 en Howell
36	36	5 en ligne et 4 en Howell		36	5 en ligne et 4 en Howell

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra s'inscrire **AU PLUS TARD LE 22 novembre 2026 à MINUIT** de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : **www.comiteiledefrancedetarot.fr** ou auprès du directeur d'épreuve : **Hubert QUILLERIER**

- Soit par mail à : **hubert.quillerier@sotravia.fr**
- Soit par téléphone au : **06 72 76 02 05**

Participation : 15 euros par joueur et par séance – 7,50 € pour les juniors et les espoirs.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les **6** premiers seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du :

Du 6 au 9 mai 2027 à Marboz (01851)

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

« Interdiction d'etre présent dans une salle pour un joueur suspendu » afin de respecter scrupuleusement les statuts directives et prérogatives de la FFT.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 : Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **articles 1 – 8 – 12**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : **articles 20 à 41.**

Fascicule 3 : Individuels :

- Chapitre 2 (section1) : Règles applicables aux championnats individuels par série **Articles 1 à 4**
- Chapitre 2 (section4) : Règles générales : **articles 16 à 20**

Article 5 : MISE EN PLACE

Le champion sortant Fabien TACHE, s'il joue, occupera la place de **Nord 1**.

- 1ère séance : mise en place aléatoire par le programme FF-TAROT.
- 2ème séance : serpentin suivant le classement de la 1ère séance

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

- **Indice des PCN : 1.8**
- **Coefficient de séances** :

- Le coefficient de chaque première séance est de 1.
- Les coefficients des séances suivantes seront calculés suivant la formule en vigueur, à savoir : le pourcentage d'éliminés entre 2 séances successives ne doit pas excéder 50%.
- Si le pourcentage d'éliminés = 0, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente.
- Si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.05
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.1
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.15

- **PP** :

	Attribution de PP											
Série 2	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**
16	10	8	7	6	5	4						
20	10	8	7	6	5	4	3					
24	11	9	8	6	5	4	3	3				
28	11	9	8	6	5	4	3	3	2	2		
32	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2	
36	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2	2
40	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2
44	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2
48	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2
52	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le responsable de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles : L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
Discipline : Tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
Tabagisme : Toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints y compris ceux des spectateurs.
Mesures sanitaires : Mesures sanitaires soumis aux conditions en vigueur à la date de la compétition

Le Directeur d'épreuve	La Présidente de la C.C. R	Le Responsable de zone
Hubert QUILLERIER	Lydia JANNEAU	Sébastien MERCIER

Valider le 08/09/2026 par le responsable de zone